

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Landesverteidigung und Gesellschaft
Akteure	Schweizerische Volkspartei (SVP)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Huguenet, François
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Huguenet, François; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Landesverteidigung und Gesellschaft, Schweizerische Volkspartei (SVP), 1990 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militärorganisation	2

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
VSS	Verband der Schweizer Studierendenschaften
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
USS	Union syndicale suisse
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
SSO	Société Suisse des Officiers
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

BERICHT
DATUM: 01.10.1990
BRIGITTE CARETTI

Faisant suite au postulat du groupe radical de 1984 (Po. 84.486) et exigé, par le parlement, préalablement à toute décision concernant le nouvel avion de combat, le rapport **«Politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation» a été rendu public en octobre**. Il répond indirectement à plusieurs autres interventions parlementaires, dont la motion transmise du sénateur Uhlmann (udc, TG) (Mo. 90.528) et celle, pendante, de la fraction UDC (Mo. 90.510), demandant toutes deux une nouvelle conception de la défense militaire suisse. Elaboré par le DMF en collaboration avec les autres départements, il présente globalement la politique menée en la matière ces dernières années. Constatant que la menace n'est plus exclusivement militaire, mais aussi démographique, écologique et économique, le gouvernement fixe cinq objectifs à la politique de sécurité: le maintien de la paix et de la liberté d'action de la Suisse, la protection de sa population et de ses bases d'existence, la défense du territoire national et la contribution à la stabilité internationale, plus spécifiquement en Europe. Pour ce faire, le Conseil fédéral conserve l'organisation militaire actuelle mais en la rendant plus souple et renforce l'action helvétique au niveau international en matière de maintien de la paix. Evoquant l'éventuelle adhésion de la Suisse à un système collectif de sécurité européen, préoccupation partagée par le Conseil national puisque celui-ci a transmis un postulat Burckhardt (pl, BS) (Po. 90.738) en la matière, l'exécutif s'interroge, mais sans répondre, sur l'avenir de la neutralité suisse. De même reste en suspens le problème du refus de servir, le gouvernement reconnaissant que le projet Barras sur la décriminalisation de l'objection de conscience ne constitue qu'une demi-mesure. Par contre, il se prononce tout à fait clairement contre une armée professionnelle à cause de son coût et du risque de la création d'une caste militaire mais aussi en raison de l'adéquation du système de milice avec la structure fédéraliste et l'évolution de la politique de sécurité.¹

BERICHT
DATUM: 30.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le rapport sur la politique de sécurité n'a pas suscité l'enthousiasme des **partis**. L'UDC a déclaré être agréablement surprise par un rapport consensuel maintenant l'armée de milice. Toutefois, elle s'est opposée aux engagements à l'étranger. Les autres partis se sont montrés déçus constatant une absence de vision et le renvoi à une politique de sécurité dépassée. Ils ont ainsi fortement critiqué le travail d'Ueli Maurer. L'ASIN a estimé que le rapport contrevient à la neutralité suisse et le GSsA a regretté l'absence de décision concernant le remplacement des avions de combat. Selon certains observateurs, Ueli Maurer souhaiterait d'une part dégager des financements pour une armée de milice classique en excluant l'achat de nouveaux avions de combat, et d'autre part ne pas être responsable d'un rapport promouvant une conception de l'armée opposée à celle de son parti.

MOTION
DATUM: 20.09.2016
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nationalrat Caroni (fdp, AR) hatte im Juni 2015 und damit noch vor seiner Wahl in den Ständerat eine Motion eingereicht, mit der der Bundesrat beauftragt werden soll, rechtliche Grundlagen zu schaffen, damit **Angehörigen der Armee Arbeitszeugnisse** für ihre geleisteten Dienste ausgestellt werden können. Darin sah der Motionär - selbst Fachoffizier im Rang eines Majors - eine Stärkung der Vereinbarkeit von Beruf und Militärdienst. Es gelte zudem eine Ungerechtigkeit gegenüber Zivildienstleistenden auszumerzen, die für ihre Dienstleistungen Zeugnisse erhalten. Der administrative Aufwand wurde von Caroni selbst als klein eingeschätzt, da ohnehin militärische Qualifikationen erstellt werden und diese Dokumente mit wenig Aufwand so gestaltet werden könnten, dass sie gegenüber zivilen Arbeitgebern verwendet werden können. Der Bundesrat war nicht ganz gleicher Meinung. Zwar teilte er den Grundsatz, dass Militärdienst und Erwerbstätigkeit vereinbar sein sollen und dies ein wichtiges Prinzip der Milizarmee sei, er beantragte jedoch mit Verweis auf bereits bestehende Möglichkeiten die Ablehnung der Motion. Bereits zum Zeitpunkt deren Einreichung konnten Armeeangehörige Leistungsnachweise verlangen, mit denen ein Zusammenhang zwischen militärischer Ausbildung und zivilen Fähigkeiten hergestellt wird. Den Absolventinnen und Absolventen der höheren Kaderausbildung beispielsweise würden solche Dokumente bereits ausgehändigt. Entgegen der Einschätzung des Motionärs zeigte sich der Bundesrat besorgt über den Aufwand einer Anpassung des Qualifikationswesens, der in "keinem Verhältnis zum allfälligen Nutzen"

stehe.

Das von Corina Eichenberger (fdp, AG) übernommene Geschäft wurde in der Herbstsession 2016 im Nationalrat behandelt und angenommen. Der Aargauer Liberalen gelang es, das Anliegen durchzubringen, indem sie die Vereinbarkeit von Beruf und Militärlaufbahn als zentral bewarb. Arbeitszeugnisse könnten sich zudem als Anreiz positiv auf die Motivation der Dienstleistenden auswirken. Verteidigungsminister Parmelin schaffte es nicht, die ablehnende Haltung der Regierung hinreichend zu verteidigen. Mit 114 Ja-Stimmen gegen 71 Nein wurde die Motion an den Ständerat übergeben.²

Militärorganisation

Dans l'ensemble, **les conclusions du rapport Brunner ont suscité des réactions favorables** dans la presse et lors de sa mise en consultation. Les partis gouvernementaux ont salué l'ouverture du débat sur la politique de sécurité et le renforcement de la collaboration internationale. Seule l'UDC a émis des réserves face à un engagement plus grand à l'étranger. La CPS du Conseil national s'est prononcée de façon positive et celle du Conseil des Etats a annoncé que la réforme de l'armée devrait avoir lieu avant 2005. La SSO a rappelé que le cœur de compétences de l'armée doit rester la défense. Parmi les détracteurs, l'USS et le GSa ont critiqué la possibilité de confier à l'armée certaines tâches de police. Le conseiller national Blocher (udc, ZH), seul membre de la Commission Brunner à avoir refusé l'adoption du rapport, a lui présenté ses propres conclusions dans un document intitulé «Mutations stratégiques». Il s'y oppose à «un activisme international déguisé en entreprise morale» et combat une politique de sécurité qu'il estime naïve, hâbleuse et pastichée.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 10.07.1998

FRANÇOIS HUGUENET

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 25.10.2001

FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **le DDPS a remis au Conseil fédéral le plan directeur d'Armée XXI**, dont les grandes lignes avaient été exposées l'année précédente. Changement d'importance survenu entre temps sur l'initiative du commandant de corps Jean Abt: la possibilité pour les recrues de partager leur école en deux périodes de trois mois, étalées sur deux ans. Le plan directeur entérine aussi la décision d'ouvrir tous les fonctions militaires aux femmes, ainsi que la disparition des troupes du train et des cyclistes. Il a aussi précisé l'un des points essentiels de la réforme: la centralisation du recrutement dans six centres, qui accueilleront dès 2002 les jeunes appelés pour un séjour de deux ou trois jours. L'objectif de ce nouveau système est de cerner au mieux les profils psychologiques des recrues et d'éviter ainsi un taux trop important d'abandons en cours de service militaire. Alors que ce taux s'élevait à 8% en 1980, il a atteint un peu moins de 15% en 2000. Ce phénomène représenterait 90'000 jours de service et un coût évalué à CHF 10 millions. Entre six et sept centres de recrutement seront opérationnels dès 2003. A ce sujet, le gouvernement a reçu les doléances mi-inquiètes, mi-offusquées, du Tessin. Ce dernier ne serait pas inscrit sur la liste des cantons chargés d'abriter les nouveaux centres de recrutement. Le conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini (pdc), chef des Affaires militaires du Tessin, s'en est ouvert à Samuel Schmid, invoquant «une question de principe» et rappelant l'importance pour le canton italoophone de conserver un contrôle direct sur le recrutement de ses ressortissants, soit environ 1300 jeunes gens par année.

Sans remettre en cause les points essentiels du plan directeur, le gouvernement a toutefois demandé au département de Samuel Schmid de faire en sorte de réduire le budget prévu annuellement, de CHF 4.3 milliards à 4 milliards, demande que Samuel Schmid a déclaré incompatible avec les objectifs de fonctionnement d'Armée XXI et son souci d'autonomie. Cet argument a porté ses fruits, puisque le Conseil fédéral, lors de la mise en consultation du plan directeur quelques semaines plus tard, a finalement maintenu le budget militaire initial. Le renforcement de la part des investissements voulu par le DDPS fut un argument important dans le maintien de ce budget: sur CHF 4.3 milliards, 2 milliards seront alloués aux investissements, soit un plan de dépenses de CHF 29 milliards répartis sur 15 ans. La mise en application d'Armée XXI est prévue pour le 1er janvier 2003.

Au cours de sa mise en **consultation**, le plan directeur a subi de très nombreuses critiques de sources politiques, civiles et militaires. Plus tôt dans l'année, un groupe de hauts gradés avait déjà publié dans la presse une lettre où il jugeait la réforme inconstitutionnelle, car ne tenant plus compte du principe de défense autonome inscrit dans la Constitution. Une fois le projet transmis en consultation, la Société suisse des officiers (SSO) a émis le souhait d'y voir adapté des modifications, notamment dans les domaines de l'organisation et de la formation. Au niveau des

partis, le PS, jetant un véritable pavé dans la mare, a plaidé pour une défense professionnelle de 15'000 hommes. Si l'armée de milice devait être maintenue, le parti préconiserait un maximum de 120'000 soldats au total, pour 200 jours de service et un budget de CHF 2.5 milliards. Le tout répondrait à une analyse des menaces probables, effectuée chaque dix ans. Pour sa part, le PRD, pourtant largement initiateur de la réforme, a demandé une révision entière de la réforme. Le parti a déploré l'abandon du train et la trop longue période d'affilée de l'école de recrue, handicap pour l'économie et pour la formation universitaire. Il a plaidé pour une école de 280 jours maximum, une plus grande prise en considération des commandements régionaux et, partant, une marge de manœuvre de l'état-major général plus limitée. Enfin, il a soulevé les risques d'une armée à deux vitesses, avec une professionnalisation accrue du secteur militaire. Toujours dans un registre conservateur, l'UDC s'est élevée contre les projets d'ouverture et de coopération internationale de la réforme. Elle a rejeté l'option du service long (300 jours), ferment de professionnalisation, ainsi que la limite d'âge fixée à 30 ans. L'ASIN a voué aux gémonies le projet, le jugeant «incohérent, superficiel et dépassé». Lors de l'assemblée des délégués udc, Samuel Schmid a même été violemment désavoué par les membres de son parti: 291 voix contre 49 ont proposé le renvoi du plan directeur au Conseil fédéral. Parmi les partis gouvernementaux, seul le PDC a approuvé le projet dans son ensemble, soulignant au passage l'importance de la nature de milice de l'armée suisse.

Les associations d'étudiants ont contesté le nouveau calendrier de l'école de recrues, le jugeant inadapté aux contraintes universitaires. Alors que 16 semaines d'école de recrue traditionnelles empêchaient déjà les nouveaux universitaires d'assister au début des cours en octobre (pour les deux tiers d'étudiants qui choisissent d'effectuer leur service en été), les 24 semaines d'affilée prévues par Armée XXI apparaissent comme un obstacle infranchissable au cursus des universitaires. L'Union nationale des étudiants suisses (VSS/UNES) a aussi rappelé que l'abaissement de la limite d'âge pour servir, de 42 à 30 ans, concentre les obligations militaires sur une durée inadéquate pour les recrues universitaires – un quart des 20'000 personnes appelées chaque année sous les drapeaux –, contraintes à jongler difficilement entre leurs examens et leurs jours de service. L'association a peur que le DDPS ne cherche à encourager, par ce calendrier, le choix d'un service long de la part des étudiants.

Face à cette volée de voix discordantes, le DDPS a été contraint de retarder le calendrier de mise en application d'Armée XXI, et d'en modifier les points conflictuels. Les quatre changements par rapport au plan directeur: la durée de l'école de recrue est ramenée à 21 semaines au lieu de 24, soit 262 jours d'affilée; la troupe du train, chère aux conservateurs, est finalement maintenue; le poids des unités blindées est revu à la baisse, passant de trois à deux brigades; enfin, le système de service long (300 jours d'affilée) ne pourra pas excéder un cinquième des effectifs, répondant ainsi aux craintes d'une professionnalisation de l'armée. La mouture finale du texte a été transmise en octobre au parlement.⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 02.12.2006
ELIE BURGOS

En août, **le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de la législation militaire**. Celle-ci prévoyait d'obliger les soldats de milice à accomplir des cours de répétition de six semaines à l'étranger (pour les membres des troupes de blindés, de l'artillerie, des troupes d'aviation et de défense aérienne), la forte densité de constructions en Suisse ne permettant plus de faire de grandes manœuvres, mais également à participer à des opérations de maintien de la paix à l'étranger. L'avant-projet présenté par le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, a été relativement mal reçu. En effet, **tous les partis gouvernementaux**, de même que la Société suisse des officiers et l'Union patronale suisse, **se sont déclarés opposés à ce projet**. Le PDC a rejeté cette révision en argumentant que le plan de refonte de l'armée 2008–2011 devait d'abord être défini et adopté, et a ajouté que de tels cours de répétition devaient rester une exception. D'abord favorables au projet, les radicaux ont cependant exprimé par la suite leurs réticences face à une absence de six semaines, qui serait trop lourde pour les employeurs. Les socialistes, favorables à la participation de militaires suisses à des opérations de maintien de la paix à l'étranger, se sont opposés de leur côté au fait que le DDPS veuille sortir de la Suisse pour entreprendre de « grandes manœuvres ». L'UDC s'est quant à elle élevée contre ce projet, fustigeant l'ensemble de la démarche. L'ASIN, farouche opposante à cette révision, a déclaré qu'elle examinerait l'opportunité de lancer le référendum, si celle-ci était adoptée.⁵

1) BO CE, 1990, p. 745 ss.; BO CN, 1984, p. 1420; BO CN, 1990, p. 2433; Délib. Ass. féd., 1990, III, p. 56; FF, 1990, III, p. 794 ss.; TA, 28.4.90; NZZ, 2.5.90; JdG, 5.5.90; SN, 20.7.90; L'Hebdo, 29.3.90; DP, 996, 24.5. et 998, 7.6.90.

2) AB NR, 2016, S. 1453 f.

3) JdG et NZZ, 27.2.98; NZZ, 22.4.98; TG, 10.7.98.

4) Presse du 25.10.01. LT, 1.3.01; 24h, 2.5.01; LT, 20.1.01; Presse du 27.7.01; Presse du 20.8.01.LT, 22.6.01; LT, 10.3.01; Presse du 3.5.01. Presse du 23.2.01; LT, 13.3.01; TG, 17.4.01; 24h, 14.8.01.
5) LT, 17.7 et 2.12.06; presse du 24.8.06.